

Maisons-Alfort, le 30 mai 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché
du produit biocide AXA BLOC BROMA
AMM N°9700314**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **COMPAGNIE GENERALE DES BIOCIDES** de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit **AXA BLOC BROMA (AMM N°20080539)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit AXA BLOC BROMA.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit AXA BLOC BROMA est un biocide de type 14 composé de 0,005 % m/m de Bromadiolone se présentant sous la forme de bloc appât hydrofuge. Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

La bromadiolone est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Bromadiolone
N°CAS :	28772-56-8
Type de produit :	14

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 7 mars 2011, le pétitionnaire a déclaré le 23 mai 2011, annuler la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit AXA BLOC BROMA.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que, la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché n°20080539 du produit AXA BLOC BROMA est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : Renouvellement, Bromadiolone, TP14

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit AXA BLOC BROMA

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
Bloc appât hydrofuge	Bromadiolone	0,005% m/m

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications
21011070	LUTTES CONTRE LES RONGEURS * RATS	SANS DOSE	NC
21011090	LUTTES CONTRE LES RONGEURS * SOURIS	SANS DOSE	NC

NC: NON INCONNU